Chambres de soldats

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **23 (1915)**

Heft 12

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-549059

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Plusieurs d'entre nous, femmes, ne seront pas touchées par l'impôt de guerre, d'autres vivent dans des conditions qui leur permettent d'ajouter une contribution supplémentaire aux prestations exigées par ce dit impôt. La souscription nationale des femmes suisses leur procurera à toutes l'occasion de faire preuve d'esprit de sacrifice.

Femmes suisses! Lorsque, le 20 octobre, commencera la collecte nationale des femmes, songez avec reconnaissance à ce qu'est pour vous la patrie dans ces temps difficiles, et déposez joyeusement votre offrande sur son autel. L'obole du pauvre et l'or du riche ont la même valeur quand ils proviennent l'un et l'autre d'un même sentiment patriotique.

Qu'aucune Suissesse ne reste indifférente à la souscription nationale des femmes afin que celle-ci soit ce qu'elle doit être: *un acte patriotique de toutes les femmes suisses.*

Le Comité administratif à Berne: *Bertha Trüssel,* Présidente de la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Chambres de soldats

En plusieurs endroits où nos troupes ont été cantonnées, non loin de nos frontières, des comités de bienfaisance auxquels la Croix-Rouge n'est pas étrangère, ont installé des « Chambres de soldats ». Elles ont été organisées soit dans des ateliers inutilisés, dans des hangars vides, dans des caves à fromage (!), des remises à voitures, des chambres disponibles, des restaurants, même dans un château. C'est là que nos soldats ont pu passer leurs soirées, trouvant un local propre et confortable, des journaux, de quoi faire leur correspondance ou des jeux, ainsi que du café, du thé ou du chocolat.

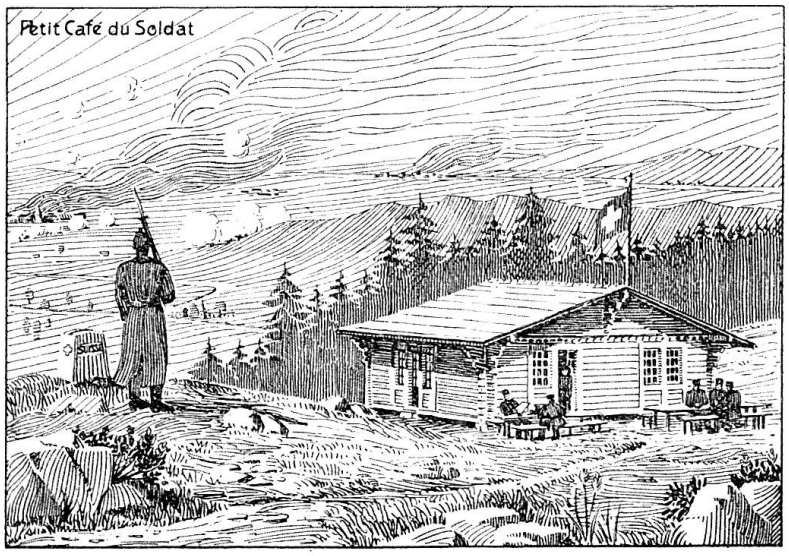

Le „Chalet Motta" ou „Petit café du soldat", inauguré à Berne le 19 octobre 1915.

Des milliers de nos troupiers ont pu éviter ainsi de passer leurs soirées au cabaret et d'y dépenser inutilement de l'argent.

Dernièrement encore, une Maison du Soldat a été inaugurée à Berne, en pré-

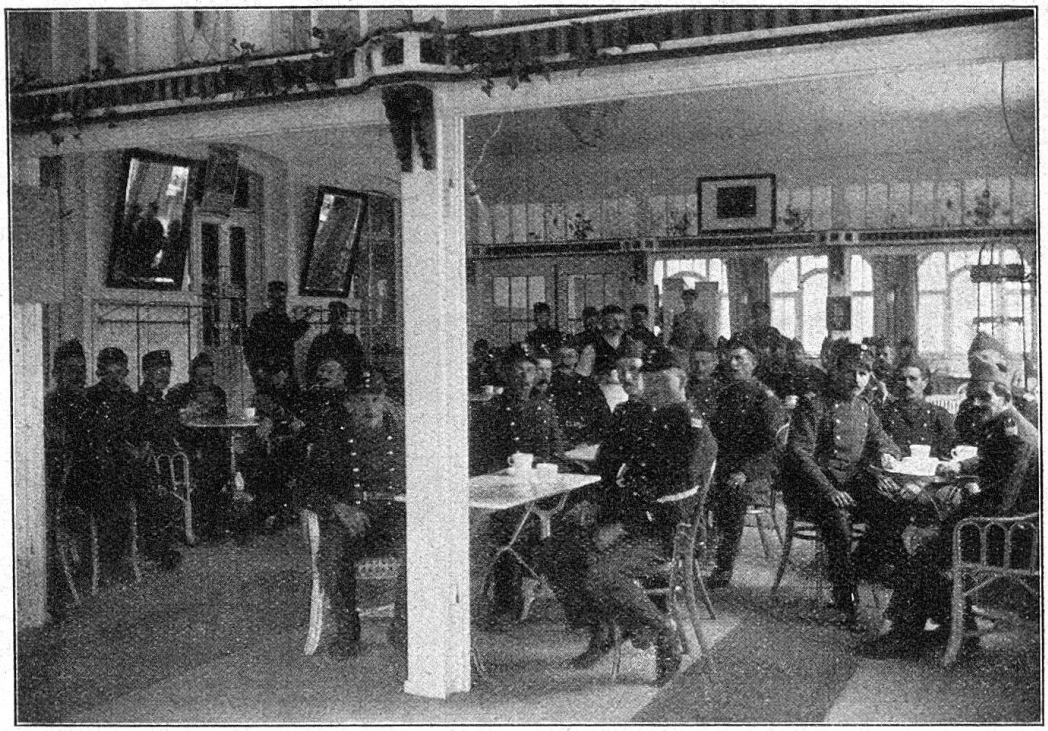

Une „chambre de soldats" installée en hiver 1914.

Petite „chambre de soldats" à proximité de la frontière.

sence du Général Wille et d'une foule d'officiers qui s'intéressent aux œuvres créées en faveur de nos soldats mobilisés. Il s'agit du « Chalet Motta », placé sous

le haut patronage du président de la Confédération. C'est une maisonnette démontable, genre châlet suisse, pouvant être montée et démontée en 48 heures, et qui a pris le nom de « Petit Café ». On n'y sert point de boissons alcooliques, et le café noir sucré n'y coûte que 10 centimes la tasse.

Au prix où en sont aujourd'hui les denrées, il paraît difficile de faire mieux!

Instructions sur les précautions à prendre contre la fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde (typhus abdominal, fièvre nerveuse, fièvre muqueuse), est causée par un microbe, le bacille d'Eberth, qui, deux à trois semaines après son introduction dans le corps, détermine une infection générale caractérisée entr'autres par une élévation continue de température.

Le germe typhique se trouve dans les excrétions des malades, les selles, les urines et les expectorations. Il ne se transmet guère par l'air. *C'est par le contact direct, soit du malade, soit des objets qu'il a touchés, soit surtout des linges souillés par les déjections, que la contamination se produit.*

Dans le plus grand nombre de cas, c'est par l'eau de boisson qu'il pénètre dans l'économie.

Voici les principales précautions à prendre pour éviter sa transmission:

1. Le malade doit être isolé dans une chambre bien aérée, sans rideaux ni tapis, et dans laquelle on ne laissera que les objets ou les meubles indispensables. Le lit sera placé de manière que l'on puisse approcher le malade de tous les côtés.

2. Les personnes qui soignent ce malade pénétreront seules dans la chambre; les enfants et les jeunes gens en seront sévèrement exclus.

3. Le malade sera tenu dans une grande propreté. Il sera fréquemment lavé et les linges souillés seront immédiatement enlevés.

4. Le principal danger de contagion pour les personnes qui soignent le typhoïdé vient de l'infection de leurs mains. Pour y parer, elles auront soin de les laver immédiatement après tout changement de linge et toute opération de toilette sur le malade. Un simple lavage dans l'eau ne suffit pas. Les mains seront lavées à la brosse et au savon pendant quelques minutes dans de l'eau chaude, puis après seront rincées dans une solution chaude de lysol (2 cuillères à café dans un $^1/_2$ litre d'eau) ou dans une solution chaude de sublimé corrosif (une pastille de 50 centigrammes dans un $^1/_2$ litre d'eau).

Il est bon de disposer de deux cuvettes dont l'une restera remplie en permanence de liquide désinfectant, de manière à ce que les gardes puissent facilement y plonger leurs mains après s'être occupées du malade. Un simple attouchement des mains du malade peut être l'origine d'une contagion.

Il est dangereux d'embrasser le malade.

5. Il serait avantageux pour les gardes de porter un costume facile à laver (blouses, par exemple); elles le quitteront pour sortir de la chambre du malade.

6. Les déjections du malade (selles, urines) seront recueillies dans des vases de nuit ou dans des bassins et seront mélangées